

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## *SEANCE DU 28 JUIN 2018*

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

**PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. CAZALET, M. BUI, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER, M. LUCCHINI,

*Conseillers Municipaux.*

**ABSENTS EXCUSES :**

M. LANDREAU

(pouvoir M. HAQUIN)

Mme OEHLER

(pouvoir à Mme NEVEU)

M. EL MAHJOUBI

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. KHINACHE

(pouvoir à M. CAZALET)

M. QUENUM

(pouvoir à M. PORTELLI)

M. TCHENG

(pouvoir à M. FABRE)

**ABSENTS :**

Mme SEVIN-ALLOUET

M. CLEMENT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*Mme CASTRO FERNANDES* qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2018

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

## II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

### 1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## III - AFFAIRES GENERALES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée  
- **PROCEDE** aux créations suivant :

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Attaché / Chargé de Mission	DGS	Recrutement
1	Rédacteur	Etat-Civil	Recrutement
1	Rédacteur	Marché Public	Recrutement
1	Adjoint Administratif	DGS	Recrutement
1	Agent de maîtrise principal	Festivités	Recrutement
1	Adjoint technique à 78%	DAE	Changement de taux d'emploi
1	Adjoint Technique	DGS	Recrutement
1	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	Multi-Accueil	Recrutement
8			
<b>NOMBRE DE POSTES CREES : 544</b>			

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »  
**Pour : 29**

- 2) - **DECIDE** que les emplois suivants peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et que les agents ainsi recrutés seront engagés par contrat à durée déterminée d'un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite maximale de 6 ans.

Ces emplois sont :

1. L'emploi de Directeur du Conservatoire ;
2. L'emploi de Responsable des Affaires Juridiques et de la Réglementation ;
3. L'emploi de Chef du Service Relations Publiques et Conseils de Quartier ;
4. L'emploi de Chef de Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement ;
5. L'emploi de Chargé de Mission, pour la conduite des opérations de construction d'un nouveau conservatoire de musique, théâtre et danse.

- **PROCEDE** aux dites créations de postes.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »  
**Pour : 29**

- 3) - **DECIDE** de signer le contrat d'apprentissage relatif à la préparation du CAP Agent Polyvalent de Restauration en 2 ans ;  
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat précité et les conventions de formation correspondantes.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - **AUTORISE** le Maire à signer, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire avec le Centre Interdépartemental de Gestion, par laquelle la collectivité s'engage à soumettre les litiges relevant du décret du 16 février 2018 susvisé à la procédure de médiation préalable obligatoire organisée par le C.I.G.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
- 5) **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de prorogation de la Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire avec le Centre Interdépartementale de Gestion.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
- 6) **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2017/176 du 14 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitare sur les Fonctions, les Sujétions, l'Expertise et l'Expérience Professionnelle à compter du 1er janvier 2018.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
- 7) **DONNE ACTE** de la présentation du rapport 2017 sur l'égalité entre les femmes et les hommes relatif aux agents de la commune, ainsi que celui sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune.
- 8) **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération en ajoutant un septième alinéa à la compétence « Ecologie et qualité de vie » ainsi qu'il suit : « La participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Val Parisis, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien en la compétence GEMAPI. ».  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
- 9) **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2017.
- 10) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes, avec la commune du Plessis-Bouchard, relative aux prestations de balayage des voiries;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 1 (M. BOYER) du Groupe « Générations Ermont »  
 Pour : 32
- 11) - **APPROUVE** la convention avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » établissant la participation de la commune au Festival 2018 ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
- 12) **AUTORISE** l'intégration de la Commune dans la réflexion menée par Ile-de-France Mobilités pour la mise en place d'un service public de mise à disposition de vélos à assistance électrique.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
- 13) - **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la ville d'Ermont et l'Education nationale et le contenu du Parcours Educatif Commun,  
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

#### IV - EDUCATION

##### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 480 €, (quatre cent quatre-vingt euros), au collège Jules Ferry pour soutenir l'équipe de Rubik's Cube d'Ermont, formée de 60 élèves, lors de sa participation au championnat de France qui se déroulera à Tours en juin 2018.  
 - **ATTRIBUE** une subvention à l'association sportive d'un montant de 660 € pour contribuer à l'organisation du séjour sportif de 55 élèves à Quiberon et alléger le coût du séjour des familles.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au collège A. de Saint Exupéry à titre d'aide à l'organisation du séjour pédagogique en Angleterre pour des élèves de classe de 4<sup>ème</sup> qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 4 mai 2018.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 3) - **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée de la Direction de l'action éducative de la commune d'Ermont ;  
- **DECIDE** que la présente délibération sera exécutoire le 1<sup>er</sup> août 2018, pour préparer la rentrée scolaire, 2018/2019.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 4) - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec le Centre de Remboursement des CESU (Chèque Emploi Service Universel), la convention d'affiliation pour le service de l'Action éducative ;  
- **DECIDE** d'accepter les CESU au règlement des factures relatives aux services municipaux pour les activités périscolaires et extrascolaires (accueil préscolaire, postscolaire, étude dirigée, accueil de loisirs extrascolaire).

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

#### Jeunesse :

- 1) - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions relatives aux activités éducatives dans les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry, pendant la pause méridienne, pour l'année scolaire 2018/2019.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 2) - **APPROUVE** la mise en place des bourses aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1 000 euros selon la répartition suivante :

- Brevet du collège : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, 1 par collège) ;
- SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire) ;
- CAP ou BEP : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (3 bénéficiaires, 1 par établissement) ;
- BAC et CFA : 100 € sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires, 1 par établissement) ;

- **DECIDE** de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux, en cas d'absence du bénéficiaire à la cérémonie, à 1 mois suivant le déroulement de celle-ci.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

#### Centre socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances :

- 3) - **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement relative aux Lieux d'Accueil Enfants/Parents « La Pergobulle » à la Maison de Quartier des Espérance et le « Préambule » au centre socio-culturel F. Rude ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et tout document afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## VI - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

#### Solidarités :

- 1) - **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2017 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville,
- 2) - **DECIDE** d'allouer, pour l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre du chantier d'insertion porté par le CPCV dans le cadre du partenariat avec la Maison d'Arrêt du Val d'Oise *Donner une deuxième chance aux détenus.*

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**



- 6) - **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AD 308 b à l'euro symbolique ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les actes afférents.  
**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

*Monsieur HAQUIN ne prend pas part au vote car il est Président de l'OPH VAL PARISIS HABITAT*

- 7) - **DECIDE** la vente des terrains portant sur les lots 1 et 2, issus d'une division d'une plus grande parcelle cadastrée AP N°597 sise, 2 rue François PLASSON  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de ces terrains dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun ;  
 - **FIXE** le prix à hauteur de 160.000 euros (cent soixante mille euros) hors frais de notaire ; pour chacun d'eux  
 - **INDIQUE** la désignation des terrains à vendre suivant Plan Projet Appliqué du géomètre GEOFIT EXPERT dûment habilité :  
 ▪ Terrains à bâtir, à viabiliser portant sur une surface de 386 m<sup>2</sup> chacun ;  
 ▪ Que les terrains sont inscrits en zone U2a du plan local d'urbanisme (zone d'habitat collectif) ;  
 - **FIXE** les modalités de vente comme suit :  
 ○ **La vente est ouverte à tous,**  
 ○ **APPROUVE** le cahier des charges,  
 ○ **PRECISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié,  
 ○ **PRECISE** que l'acquéreur prendra à sa charge auprès des services concessionnaires toutes les démarches utiles afin de rendre les terrains viabilisés  
 - **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;  
 - **DIT** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération, par information sur le site de la ville et/ou tout autre support de communication ;  
 - **AUTORISE** le maire à signer tout acte afférent.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- **DECIDE** la vente de l'immeuble sis 1 rue de l'Audience, cadastré section AD 39 ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de cet immeuble dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun ;  
 - **FIXE** le prix à hauteur de 230.000 euros (deux cent trente mille euros) hors frais de notaire ;  
 - **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à vendre :  
 Pavillon traditionnel des années 1920 édifié sur un terrain d'assiette de 252 m<sup>2</sup> cadastré AD 39  
 Construction en maçonnerie traditionnelle, couverture tuile, élevé de deux niveaux sur cave pour une surface de plancher de 138 m<sup>2</sup>.  
 Le tout est affecté à un usage de bureaux  
 Comprenant :  
 ▪ en sous-sol : 1 cave, 1 chaufferie  
 ▪ en entresol : 3 pièces, WC  
 ▪ en rez de chaussée : 2 salles dont une cuisine  
 ▪ Au 1<sup>o</sup> étage : 2 bureaux  
 - **FIXE** les modalités de vente comme suit :  
 ○ **La vente est ouverte à tous,**  
 ○ **APPROUVE** le cahier des charges annexé à la présente délibération ;  
 ○ **PRECISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié ;  
 - **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;  
 - **DIT** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération, information sur le site de la ville ;  
 - **AUTORISE** le maire à signer tout acte afférent.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

## VIII - FINANCES

- 1) **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2017 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) **DECIDE** d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2017 du budget principal au budget primitif 2018 de la commune d'Ermont, de la manière suivante :

- Inscription de **2 783 137,87 €** en section d'investissement ;  
(Article 1068 – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement (D/001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- Et de reporter le solde, soit **12 722 749,92 €** en section de fonctionnement ;  
(Article R/002 – « Résultat de fonctionnement reporté ») ;

Ces affectations seront reprises dans le corps de la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'année 2018.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33    Votants : 33    Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »**  
**Pour : 29**

*Monsieur le Maire se retire et Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint assure la présidence.*

- 3) - **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2017 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	11 596 045,26 €	11 596 045,26 €	34 106 424,44 €	44 456 541,93 €
Réalisations	6 473 637,32 €	4 922 028,19 €	30 506 424,41 €	35 379 261,71 €
Résultats de l'exercice	-1 551 609,13 €		4 872 837,30 €	
Résultats 2016 reportés	59 513,26 €			10 633 050,49 €
Résultats de clôture	-1 611 122,39 €		15 505 887,79 €	
Restes à réaliser	1 265 277,07 €	93 261,59 €		
Résultats nets	-2 783 137,87 €		15 505 887,79 €	
<b>Résultat net global</b>	<b>12 722 749,92 €</b>			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

- **VOTE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33    Votants : 32    Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »**

**Pour : 28**

*Les comptes administratifs et les budgets annexes étant votés, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations, Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint, cède la présidence à Monsieur le Maire.*

- 4) - **ADOpte** la décision modificative n° 1/2018 du budget principal telle qu'annexée, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à la somme de 12 090 347,92 € soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 13 253 376,52 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 163 028,60 € ;
- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 3 953 295,46 €.

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2018 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 5 116 324,06 €

Recettes = 17 206 671,98 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2018, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 240 967,60 €	47 331 315,52 €
Investissement	15 905 037,46 €	15 905 037,46 €
<b>Total =</b>	<b>51 146 005,06 €</b>	<b>63 236 352,98 €</b>

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33    Abstentions : 0    Votants : 33    Pour : 33**

- 5) - **VOTE** une autorisation de programme (AP) n° **201801** d'un montant global de **8 745 128 € TTC** pour la **réhabilitation du complexe sportif Dautry**, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N° AP	PROGRAMME	Montant global AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Total CP
201801	Maitrise d'œuvre	839 700 €		144 000 €	695 700 €				839 700 €
	Démolition et travaux	7 905 428 €	440 702 €	1 392 194 €	1 044 272 €	1 937 959 €	1 704 736 €	1 385 565 €	7 905 428 €
	Réhabilitation du complexe sportif Dautry	8 745 128 €	440 702 €	1 536 194 €	1 739 972 €	1 937 959 €	1 704 736 €	1 385 565 €	8 745 128 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,
  - **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :
    - Emprunt, FCTVA et autofinancement : 8 745 128 €.
  - **DIT** que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.
- Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 6) **ACCEPTTE** le don de l'association « Office Culturel Municipal » d'un montant de 64 987,60 €.
- Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 7) **Article 1** : La commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement de trois emprunts d'un montant maximum de **8 985 858 €** (huit millions neuf cents quatre-vingt-cinq mille huit cents cinquante-huit euros) que Val Parisis Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces prêts sont destinés à parfaire le financement de l'opération de réhabilitation de 499 logements aux résidences « Les Rossignaux 1 et 2 ».

**Article 2** : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristiques	PAM	PAM	PAM
Enveloppe	Eco-prêt	Amiante	-
Montant	<b>6 800 000 €</b>	<b>246 464 €</b>	<b>1 939 394 €</b>
Commission d'instruction	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,50%	0,50%	1,35%
TEG	0,50%	0,50%	1,35%
<b>Phase d'amortissement</b>			
Durée	25 ans	25 ans	25 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,25%	-0,25%	0,60%
Taux d'intérêt	Livret A - 0,25%	Livret A - 0,25%	Livret A + 0,60%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0,50%	0,50%	-1,00%

**Article 3** : La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

**Article 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5** : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6** : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et Val Parisis Habitat.

**Article 7** : La Commune demande l'ajustement final de la garantie communale au montant du prêt qui sera effectivement mobilisé par Val Parisis Habitat selon les éventuelles subventions octroyées, lesquelles devront être retracées au plan de financement définitif de l'opération.

**Article 8** : La présente garantie d'emprunt octroie un droit de réservation à la Commune sur 40 logements de la « Résidence Rossignaux 2 ».

**Article 9** : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements des résidences « Les Rossignaux 1 et 2 » avec Val Parisis Habitat.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32**

Monsieur HAQUIN ne prend pas part au vote car il est Président de l'OPH VAL PARISIS HABITAT

8) **Article 1** : La commune d'Ermont accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux emprunts PLUS d'un montant respectif de 1 095 361 € et 589 810 € et de deux emprunts PLAI d'un montant respectif de 594 639 € et 320 190 € (soit un total maximum garanti de 2 600 000 €) que la S.A. DOMAXIS entend souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à parfaire le financement de l'acquisition-amélioration de 198 logements dans le quartier des Chênes, au 1 à 9 et 19 à 39 rue Modigliani, 2 à 8 rue Degas, en complément de la délibération du Conseil Municipal n° 11/143 du 29 septembre 2011.

**Article 2** : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :  
**n° de contrat de prêt CDC : 78077**

Offre CDC				
Caractéristiques de la ligne du prêt	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la ligne du prêt	<b>5218217</b>	<b>5218216</b>	<b>5218218</b>	<b>5218219</b>
Montant de la ligne du prêt	594 639 €	320 190 €	1 095 361 €	589 810 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux de la période	0,55%	0,55%	0,34%	0,34%
TEG de la ligne du prêt	0,55%	0,55%	1,34%	1,34%
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,20%	-0,20%	0,60%	0,60%
Taux d'intérêt	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%	-1%	-1%	-1%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

*Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du Prêt*

**Article 3** : La garantie de la commune est apportée aux conditions suivantes : elle est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. DOMAXIS, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification d'un impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage à se substituer à l'emprunteur concerné pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts.

**Article 5** : Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse de Dépôts et Consignations et la S.A. Domaxis.

**Article 6** : La présente garantie d'emprunt octroie un droit de réservation à la Commune sur 40 logements des « rues Modigliani et Degas ».

**Article 7** : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements ci-jointe annexée à la présente délibération avec DOMAXIS.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

9) - **FIXE** à 650 € le montant de la subvention pour chaque char construit pour le défilé à l'occasion de la fête des Vendanges 2018 ;

- **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;

- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

10) - **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Etat et du fonds inter-opérateur pour le même montant concernant le fonctionnement de la Maison de Services au Public ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 11) **DECIDE** de verser, dans le cadre des dotations financières aux projets lauréats du Forum Contributif d'Ermont du 17 mars 2018, une dotation financière de 3000 € au premier prix « Le Cocott'arium », une dotation financière de 2000 € au deuxième prix « Promea 95 » et une dotation financière de 1000 € à SOS Urgences Mamans lorsque l'antenne d'Ermont sera créée.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 12) - **AUTORISE** les enfants qui le souhaitent, participant au projet DEMOS depuis février 2016, à s'inscrire au conservatoire d'Ermont, à compter de la rentrée de septembre 2018 ;

- **FIXE** à 10 € la participation annuelle demandée aux familles ;

- **PRECISE** que ce dispositif s'applique aux conditions suivantes :

1. l'élève choisit la pratique instrumentale identique à celle choisie au sein de DEMOS ;
2. l'élève ne change pas de pratique instrumentale au cours de la scolarité ;
3. l'élève a accès, dans ces conditions, à un cursus simple, à l'exclusion de toute discipline ou option supplémentaire ;
4. toute discipline ou option supplémentaire est possible aux conditions tarifaires normales ;
5. la participation annuelle est due tant que l'enfant poursuit sa pratique instrumentale de manière continue, dans les conditions décrites ci-dessus.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 13) - **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2018/2019 ;

- **APPROUVE** le maintien de l'option spectacles ;

- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux ermontois ;

- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un « Pass'jeune » ;

- **AUTORISE** la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre les deux services.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 14) - **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 20% du montant total HT pour l'achat du véhicule Kangoo Zen Energy dont le coût figure dans le tableau ci-dessous ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document afférent.

**PLAN DE FINANCEMENT : ACHAT ET EQUIPEMENT D'UN VEHICULE DE TYPE CYNOPHILE POUR LA POLICE MUNICIPALE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

DEPENSES	RECETTES	
	H.T.	H.T.
Achat d'un véhicule Kangoo Zen Energy	22 536,39 €	Subvention Conseil Départemental *
		Participation Commune d'Ermont
		18 536,39 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 536,39 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>
		<b>22 536,39 €</b>

\* 20% du montant total HT pour l'achat d'un véhicule  
(plafond du coût du véhicule : 20 000 € HT)

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **IX - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS**

Néant

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h27.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB :** Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2018 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHÉ le 05 juillet 2018**